

**RENTÉE DU BARREAU DE MONTRÉAL**

**(POURQUOI?)**

**ALLOCUTION DE L'HONORABLE LUCIE RONDEAU**

**JUGE EN CHEF**

**5 SEPTEMBRE 2019**

Monsieur le Ministre de la Justice et Procureur général du Canada  
Madame la Ministre de la Justice et Procureure générale du Québec,  
Madame et messieurs les juges en chef,  
Chers collègues de toutes les juridictions,  
Membres du Barreau,  
Distingués invités,

Je suis ravie d'être parmi vous pour la rentrée judiciaire de l'automne 2019. Je remercie chaleureusement les organisateurs et le bâtonnier, M<sup>e</sup> Alexandre Forest, d'offrir à la Cour du Québec l'occasion de s'adresser à la communauté juridique de Montréal dont je salue chacun des membres présents ce matin.

*I am delighted to be here with you for this ceremony. I warmly thank the organizers and Mr. Bâtonnier Alexandre Forest, for offering me the opportunity to address Montreal's legal community, of which I salute each of the members present this morning.*

Cette rentrée se distingue notamment en ce qu'il s'agit des dernières cérémonies auxquelles mes collègues, les honorables Nicole Duval Hesler et Robert Pidgeon participent, respectivement, en tant que juge en chef du Québec et juge en chef associé de la Cour supérieure.

Malgré les quelque huit mois d'échanges et de collaboration toujours à venir, je souhaite dès à présent rendre hommage à la juge Duval Hesler, une pionnière à plusieurs égards. Le temps d'allocution qui m'est accordé est trop bref pour faire un rappel de son parcours professionnel depuis son admission au Barreau du Québec il y a plus de 50 ans. Toutefois, on conviendra aisément qu'à cette époque, nous étions encore loin de la parité hommes / femmes chez les avocats, maintenant clairement atteinte! La juge Duval Hesler se démarque aussi lorsqu'elle devient en 2011 la première femme juge en chef du Québec.

Reconnue pour son franc-parler, elle l'est tout autant pour son efficacité sur le banc. Chère collègue, connaissant votre attachement profond à la fonction de juge et à la Justice tout entière, je présume que cette étape que vous vous apprêtez à franchir est significative tant sur le plan personnel que professionnel. Je vous prie donc d'accepter, Madame la juge en chef, mes meilleurs vœux de bonheur à l'aube de votre retraite de la magistrature.

Vous me permettez aussi ces quelques mots pour le juge Pidgeon, dont le rire sonore et communicatif est reconnaissable entre tous! Au-delà de ce trait distinctif, je retiens aussi l'engagement soutenu du juge Pidgeon envers le système judiciaire et l'institution qu'il a dirigée avec fougue et dévouement. Enthousiaste, jovial et attachant, il s'est investi sans compter.

Monsieur le juge Pidgeon, cher collègue, après cette carrière bien remplie, je souhaite que la « pleine liberté » retrouvée vous permette de profiter totalement de moments précieux et soit l'occasion de réaliser des projets qui vous tiennent à cœur en compagnie des personnes qui vous sont chères.

Revenons maintenant à cette rentrée des tribunaux qui a peu de points communs avec la « rentrée des classes », puisque le système de justice ne fait pas relâche au cours de l'été! À Montréal, par exemple, les assignations des juges de la Cour du Québec pour les mois de juillet et d'août correspondent de plus en plus au rythme de celles des autres mois de l'année, ce qui évite un engorgement à la fin de la période estivale susceptible d'occasionner des délais additionnels.

Je conçois plutôt la rentrée comme une tradition bien ancrée à maintenir, puisqu'elle offre un moment privilégié pour faire état des activités de la dernière année et aborder les chantiers en cours et ceux à venir.

À la Cour du Québec, nos chantiers découlent des engagements de la Vision que nous avons établie pour les années 2019, 2020 et 2021, notamment de poursuivre et développer des partenariats avec différents membres de la communauté *dont vous faites partie*.

Les projets que nous avons retenus pour cette Vision, que je vous invite à consulter, s'articulent autour de 5 valeurs fondamentales : l'indépendance, l'impartialité, l'intégrité, l'humanité et l'efficacité. Nous n'avons malheureusement pas réussi à en tirer un acronyme attrayant (!), mais sommes d'avis que ces valeurs correspondent si naturellement à une magistrature forte et compétente que *tous* les ont déjà gravées en mémoire!

Mon propos d'aujourd'hui portera d'abord sur l'une de ces valeurs essentielles, « l'humanité », synonyme de compassion, de bienveillance et de générosité.

Quotidiennement, partout au Québec, des milliers de juristes assument leurs responsabilités au meilleur de leurs compétences et de leurs connaissances, avec dévouement, intégrité et rigueur. Dans ce cadre, chacun est confronté à des choix et à des décisions difficiles, sur les plans juridique et humain, dans tous les domaines du droit.

Parallèlement à l'exercice de leurs fonctions principales, bon nombre de ces personnes s'investissent dans leur ordre professionnel, agissent comme bénévoles, accordent temps et énergie à des activités éducatives ou alimentent des sites Internet et des médias sociaux au bénéfice de la population.

Alors... *Pourquoi*, suivant le thème du jour, le système de justice est-il, malgré tout, perçu comme une « machine » lourde, inaccessible, capricieuse et incohérente, aux rouages obscurs?

Ses acteurs sont parfois critiqués – indistinctement – pour leur rigidité, leur manque de compassion voire, leur insensibilité. *Pourquoi*<sup>1</sup>?

Loin de moi l'idée de m'apitoyer sur notre sort ou de nous déclarer sans voix pour faire connaître au public la mission de chacun et déconstruire des mythes. Mon allocution de la rentrée 2018 portait d'ailleurs sur notre responsabilité collective de favoriser une meilleure compréhension du système de justice par les citoyens.

Cette valeur profonde d'humanité m'inspire plutôt un message de reconnaissance destiné, justement, à tous ces hommes et ces femmes qui s'engagent, professionnellement et personnellement, à faire progresser la Justice à la mesure de leurs moyens.

J'inclus dans ces remerciements les avocats, notaires, officiers de justice et les autres intervenants impliqués dans cette sphère juridique. Cet engagement aurait peu de sens sans les efforts tout aussi soutenus du personnel des services de justice qui assure un « roulement » efficace de notre appareil judiciaire.

*These observations about the humanity - rightly expected – from the members of the legal community towards litigants are my inspiration for a message of recognition intended, precisely, to all these men and women who undertake to advance Justice to the extent of their means.*

*I also thank all the lawyers, notaries, officers of justice and other stakeholders involved in the legal sphere. This commitment would be meaningless without the equally strong efforts of the professionals of court services who ensure the smooth performance of our justice system.*

---

<sup>1</sup> Thème de la rentrée du Barreau de Montréal.

J'exprime à chacun de vous ma gratitude pour la compétence, l'humanité, l'ouverture et l'empathie que vous manifestez dans l'exercice de vos fonctions.

Ce témoignage d'appréciation me paraît pertinent dans le contexte plus récent de la publication de résultats d'enquête préoccupants sur la santé psychologique au travail des avocats et avocates. On y rapporte des statistiques troublantes relatives à la détresse psychologique, aux troubles anxieux et à la dépression. Les membres de la magistrature ne sont évidemment pas à l'abri non plus de telles difficultés.

En effet, dans l'accomplissement de nos fonctions respectives, nous sommes tous fréquemment confrontés à des enjeux qui, seuls ou combinés, peuvent miner l'enthousiasme, la passion et le plaisir avec lesquels nous avons amorcé notre carrière.

En se demandant pourquoi l'image négative du système judiciaire est si tenace, il faut s'attarder à certains enjeux sur lesquels notre réflexion devrait porter :

- le volume de dossiers;
- les attentes parfois irréalistes des citoyens envers le système de justice;
- le nombre croissant de personnes qui ne sont pas assistées ou représentées par un avocat;
- les retards technologiques importants que la Justice continue d'accumuler;
- les impératifs d'une couverture médiatique souvent en temps réel;
- le défi d'assurer le maintien de la confiance de la population envers ses institutions;
- la quérulence ou les plaideurs sujets à autorisation;
- la nécessité de communiquer plus efficacement l'information juridique aux citoyens;
- l'enchevêtrement complexe d'enjeux sociaux et juridiques;

- le devoir de réserve et d'autres obligations déontologiques qui encadrent la possibilité de commenter certaines situations... bien que l'envie soit parfois grande de sauter dans la mêlée!
- l'insuffisance des ressources humaines et matérielles;
- la sécurité dans les palais de justice;
- les heures facturables et la rémunération;
- le maintien à jour des connaissances;
- la compétition, le recrutement et la rétention de la clientèle;
- le recrutement et la rétention du personnel de soutien;
- la complexité intrinsèque du droit.

Il faut désormais ajouter à cette liste non exhaustive les « suites de l'arrêt *Jordan* » qui ont d'ailleurs été évoquées comme une source de pression additionnelle et l'une des explications possibles de l'épuisement professionnel des avocats.

On peut certes s'enorgueillir du changement de culture constaté à la suite de ce que plusieurs ont qualifié d'« électrochoc », de « signal d'alarme ». À Montréal, les efforts combinés de tous les intervenants ont mené à une réduction notable des délais. Par exemple, à l'heure actuelle, il est possible de fixer un procès de longue durée dans un délai qui se situe entre 3 et 5 mois de la demande.

Ces efforts ont pris la forme d'un éventail de mesures déployées pour améliorer l'utilisation des ressources judiciaires : les tables de concertation poursuite-défense-magistrature; l'interrogatoire au préalable pour tenir lieu d'enquête préliminaire ou encore le recours aux séances de gestion et de facilitation. De telles séances sont systématiquement tenues pour les procès annoncés de 2 jours et plus; elles ont déjà permis de récupérer plusieurs centaines de jours d'audience pour traiter d'autres dossiers.

Je souligne aussi le Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec à Montréal dont les résultats continuent d'être très encourageants.

Je salue également la collaboration du Barreau de Montréal pour faciliter les échanges entre les praticiens œuvrant auprès des personnes souffrant de problèmes de santé mentale, de façon à rendre possibles un meilleur déroulement des instances et une saine gestion de celles-ci.

D'autres initiatives sont en place à Montréal pour assurer l'efficacité dans plusieurs domaines de la pratique juridique et judiciaire.

En matière civile par exemple, je souligne le partenariat renouvelé avec le Jeune Barreau de Montréal pour offrir la médiation aux petites créances, le jour même de l'audience. À elle seule, cette mesure a abouti au règlement d'une centaine de dossiers au cours de la dernière année judiciaire.

Le programme par lequel des étudiants en droit de l'École du Barreau de Montréal accompagnent des parties à la Division des petites créances est également digne de mention. Pensons aussi aux séances d'information sur les petites créances offertes par le Centre de justice de proximité du Grand Montréal, en collaboration avec le ministère de la Justice.

En matière jeunesse, la Cour a mis en place des moyens concrets pour faciliter le dépôt d'ententes négociées le jour même de l'audience. Ces mesures évitent aux parents de devoir se présenter une deuxième fois au palais de justice et simplifient le travail des avocats.

À l'échelle provinciale, je suis ravie de la mise en place, à l'initiative de la Cour du Québec, d'un groupe de travail sur la pratique judiciaire en protection de la jeunesse.



Des représentants de différents horizons, dont le ministère de la Justice, la Direction de la protection de la jeunesse, les CIUSSS, l'Aide juridique et la pratique privée participent à ces travaux. Cet apport varié d'expertises est essentiel afin d'améliorer la cohérence, l'harmonie et l'efficacité de la pratique judiciaire en matière jeunesse.

N'empêche, tous ces projets, chantiers et programmes novateurs exigent une implication soutenue de l'ensemble des intervenants et peuvent, à certains égards, expliquer l'essoufflement constaté chez plusieurs membres de la communauté juridique qui doit, au surplus, continuer de s'ajuster aux besoins évolutifs des citoyens que nous servons.

Il ne faut donc pas baisser les bras, au risque de saper les progrès bien réels accomplis. Une attitude vigilante relativement aux sources potentielles d'allongement des délais doit toujours nous animer. Il importe aussi d'envisager l'avenir avec un dosage équilibré d'optimisme, de collaboration, de réalisme, d'ouverture, de pragmatisme et de compromis.

Nos objectifs professionnels ne doivent pas nous priver d'être animés de l'essentiel à toute réussite personnelle : la bienveillance à l'égard de soi, certes, mais aussi pour autrui. Je me permets de reformuler le thème du Barreau de Montréal : *Pourquoi pas?*

Cette combinaison « vigilance-bienveillance » me paraît gagnante dans la mesure où elle mise sur la force de l'incontournable interconnexion de *tous* les acteurs du système de justice, en tenant compte des ressources qui ne sont naturellement pas infinies, et du fait que la Justice est avant tout une construction humaine.

Cela dit, je partage la fierté du juge en chef Richard Wagner exprimée à l'occasion de sa conférence annuelle sur les activités de la Cour suprême<sup>2</sup> quant à la solidité de notre système de justice et au respect dont jouit la primauté du droit au Québec et au Canada.

Comme l'affirment les auteurs Noreau et Bernheim, il faut reconnaître que « très peu de gens envisagent positivement l'idée de se présenter à la cour, mais si cette approche venait à s'imposer, chacun espérerait pouvoir s'appuyer sur une magistrature à la fois **compétente, impartiale, indépendante** [face aux autres pouvoirs de l'État] et **intègre** »<sup>3</sup>.

En effet, ces valeurs fondamentales existent au bénéfice du public, et non des juges. La nécessité de préserver l'indépendance judiciaire est particulièrement manifeste lorsque l'État contraint les citoyens à se présenter devant la Cour. Tel est toujours le cas à la Chambre criminelle et pénale et à la Chambre de la jeunesse.

Il arrive aussi que les litiges en matière civile opposent l'État et les citoyens, par exemple en matière d'impôts, lors d'une demande d'évaluation psychiatrique ou de garde en établissement ou encore, lors d'un appel d'un tribunal ou organisme administratif du Québec.

Nous avons tous le devoir de promouvoir ces valeurs, car elles sont étroitement liées à la confiance que portent les citoyens dans leur système de justice que nous incarnons. Une confiance qui n'est jamais totalement acquise, alors qu'elle est un signe vital de notre société de droit. Dans ce contexte, il faut demeurer à l'affût des arrimages à revoir entre les besoins des justiciables et les réponses possibles.

---

<sup>2</sup> Le juge en chef Richard Wagner fait le point sur le travail de la Cour suprême, 20 juin 2019 : <http://www.cpac.ca/fr/programs/a-la-une/episodes/66007869>.

<sup>3</sup> Pierre Noreau et Emmanuelle Bernheim, La déontologie judiciaire appliquée, 4<sup>e</sup> édition, 2018, page 14.

- **Remerciements**

Avant de céder la parole, vous me permettez ces quelques mots pour l'équipe de coordination de la Cour du Québec à Montréal qui a presque été entièrement renouvelée au cours des derniers mois.

Je souligne d'abord l'entrée en fonction du juge Daniel Bédard, le 1<sup>er</sup> janvier, au poste de coordonnateur. Il a pris la relève de notre Denis Saulnier, le champion toute catégorie de longévité à la coordination, avec 12 ans d'expérience. Le juge Saulnier a pris sa retraite le 1<sup>er</sup> mars dernier.

En matière civile, la juge Martine L. Tremblay a succédé à la juge Louise Comeau qui coordonnait les activités de cette chambre depuis 2014.

La juge Marie Michelle Lavigne a pris la relève de la juge Tremblay en tant que coordonnatrice adjointe responsable de la Division administrative et d'appel, une division à laquelle siègent une trentaine de juges issus de toutes les régions du Québec.

À la Chambre criminelle et pénale, le volume et la nature des activités judiciaires ont mené à l'octroi d'un deuxième poste à la coordination. Ainsi, la juge Nathalie Fafard a récemment succédé à sa collègue Hélène V. Morin pour la matière criminelle, tandis que la juge Dominique B. Joly est responsable des dossiers en droit réglementaire mieux connus sous le vocable de « matière pénale ».

Enfin, notre collègue Odette Fafard demeure bien en poste pour coordonner la Chambre de la jeunesse.

Je remercie chaleureusement cette équipe qui coordonne plus de 100 juges et juges de paix magistrats. J'exprime d'ailleurs toute ma reconnaissance à ces collègues qui, jour après jour, mettent leurs compétences, connaissances, talents et qualités humaines au service des justiciables. Merci de chercher constamment à vous renouveler et à vous mobiliser en ayant pour cibles l'intérêt supérieur des justiciables et des réponses adaptées à leurs besoins.

Je termine en félicitant chaleureusement Éducaloi qui recevra ce soir la Médaille du Barreau de Montréal pour sa contribution exceptionnelle à la cause de la Justice. Depuis de nombreuses années, la Cour du Québec maintient des liens étroits avec cet organisme incontournable de notre système de justice.

Nous participons avec beaucoup d'enthousiasme aux projets toujours plus novateurs d'Éducaloi et de sa dynamique directrice générale, M<sup>e</sup> Ariane Charbonneau. Longue vie et bravo pour cette reconnaissance de vos efforts colossaux pour améliorer l'accès à la justice, par l'éducation.

Sur ce, je remercie à nouveau chacun de vous pour sa contribution à la qualité de notre Justice et souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée judiciaire 2019!